



VILLERS BRETONNEUX

Arrondissement d'Amiens
Département de la SOMME
Canton Amiens 4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION N° 12/20240404

OBJET : Budget primitif 2024

THÉMATIQUE : 7.1.2 Délibérations afférentes aux documents budgétaires
(Conformément à la nomenclature issue de l'application « ACTES »)

L'an deux mille VINGT-QUATRE, le **QUATRE AVRIL**, dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la Ville de Villers Bretonneux s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Didier DINOUEUR, Maire.

Présents : MM. et Mmes : DINOUEUR D. - D'HEILLY P. - ARTHUR D. - RICARD M. - LEROUX S. - LELIEUR-D'HIER L. - GUILLEMOT C. - CRAS A. - CATTEAU S. - TALANDIER K. - DEGROOTE G. - LEFEBVRE M. - DURAND B. - FINAZ P. - VAQUEZ B. - FRANÇOIS F. - DEVILLERS T. - LAVOISIER E.

Absente excusée : Mme Agnès DEMUYNCK.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme LEFEUVRE M-F. ayant donné procuration à M. CRAS A.
Mme HUYGHE P. ayant donné procuration à Mme RICARD M.
M. BLOOTACKER P. ayant donné procuration à M. DINOUEUR D.
Mme FOURNET M. ayant donné procuration à Mme D'HEILLY P.
M. BACQUET F. ayant donné procuration à M. ARTHUR D.
M. NZEUBA E. ayant donné procuration à M. GUILLEMOT C.
Mme BRUNELLE L. ayant donné procuration à Mme TALANDIER K.
Mme LAMBERT A. ayant donné procuration à M. DEVILLERS T.

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 27	- Pour : 26
- Présents : 18	- Contre : 0
- Exprimés : 26	- Abstention : 0

Convocation : 22/03/2023

Secrétaire de séance : Laurence LELIEUR.

Le budget primitif 2024 est voté par chapitre en fonctionnement comme en investissement.
Le Budget Primitif 2024 s'établirait comme suit :

- FONCTIONNEMENT

Recettes et dépenses s'équilibrent à hauteur de **5 805 670,67 €**

- INVESTISSEMENT

Recettes et dépenses s'équilibrent à hauteur de **2 247 917,00 €**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé des chiffres du budget primitif 2024,

à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2024,

CHARGE Monsieur le Maire d'exécuter le budget primitif 2024.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Fait à Villers Bretonneux, 04 AVRIL 2024

Le Secrétaire de séance,

Laurence LELIEUR



**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le
et publication ou notification le**

18 AVR. 2024

Le Maire,

Didier DINOARD



Le Maire,

Didier DINOARD



Tribunal administratif d'Amiens peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture de la Somme ;
- date de sa publication/notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse expresse de l'autorité territoriale pendant ce délai.